

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 7 juillet 2016

## CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016

**2016 DAE 262** Subvention (22.500 euros) et convention avec l'association Fontaine O Livres (11e).

**Mme Antoinette GUHL, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 21 juin 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Fontaine O Livres (11e) et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 20 juin 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Antoinette GUHL, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Fontaine O Livres.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 22.500 euros est attribuée à l'association Fontaine O Livres (N° SIMPA : 5521, Dossier n° 2016-07569), domiciliée 5, passage Piver (11e).

Article 3 : La dépense correspondante, sera imputée au chapitre 65, rubrique 901, nature 6574, ligne VF55023, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**